

908

**Notice of Appointment of Auditor
for a Candidate**
**Avis de nomination du vérificateur
d'un candidat**



To be filed by a candidate with the Chief Electoral Officer not later than the time of filing nomination papers under s.53 of The Elections Act.

Doit être déposé par le candidat auprès du directeur général des élections au plus tard au moment du dépôt de sa déclaration de candidature en vertu de l'article 53 de la Loi électorale.

Pursuant to s.10.3 of The Elections Finances Act, I/En vertu de l'article 10.3 de la Loi sur le financement des campagnes

électorales, je soussigné(e), _____,
Candidate's Name/nom du candidat

_____ candidate in the electoral
Political Party Affiliation or Independent/indiquer l'appartenance politique ou si le candidat est indépendant

division of/candidat dans la circonscription électorale de _____,
Electoral Division Name/nom de la circonscription électorale

appoint as my auditor the person whose name, address, telephone number and related information appear below:/nomme à
titre de vérificateur la personne dont le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et les renseignements connexes figurent
ci-dessous :

Name of Auditor or Firm/Nom du vérificateur ou du cabinet
Name of Person to whom inquiry may be directed (if different than above)/Nom de la personne à laquelle les demandes de
Address/Adresse
Telephone Number/N° de téléphone

Auditor Professional Designation: Chartered Accountant (CA)/Comptable agréé (CA)
Désignation professionnelle Certified Management Accountant (CMA)/Comptable en management accrédité (CMA)
du vérificateur : Certified General Accountant (CGA)/Comptable général licencié (CGA)

Date

Signature of Candidate/Signature du candidat

Consent of Auditor/Consentement du vérificateur

I, the undersigned, consent to the appointment as Auditor for the above named candidate./Je soussigné(e), consens à ma
nomination à titre de vérificateur du candidat nommé ci-dessus.

Date

Signature of Auditor/Signature du vérificateur

Note on Replacement Auditors: If an auditor for a candidate ceases to act for any reason, the candidate shall without delay
appoint another auditor and shall provide in writing to the Chief Electoral Officer the auditor's name, address and telephone
number and the auditor's signed consent.

Remplacement du vérificateur : Si le vérificateur d'un candidat cesse d'agir pour quelque raison que ce soit, le candidat
s'empresse d'en nommer un autre et de communiquer par écrit, au directeur général des élections, le nom, l'adresse, le
numéro de téléphone et le consentement dûment signé du nouveau vérificateur.